Archives parlementaires

Adresse de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire de Montoire (Loir-et-Cher) qui invitent la Convention à rester au sommet de la Montagne pour écraser les traîtres, les rois et leurs satellites, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire de Montoire (Loir-et-Cher) qui invitent la Convention à rester au sommet de la Montagne pour écraser les traîtres, les rois et leurs satellites, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 622;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27546_t1_0622_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

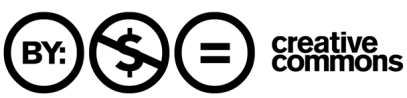

[*Tours, 19 flor. II*] (1).

« Citoyens,représentans,

Votre décret du 18 de ce mois prouva, au grand étonnement et à la grande douleur de tous les ennemis de notre glorieuse révolution, que vous avez mis en effet toutes les vertus à l'ordre du jour. Quoi de plus propre à les faire naître que les principes que vous manifestez, à les faire aimer et pratiquer que les fêtes que vous leur décernez !

O toi, Etre Suprême ! toi dont le pervers seul peut nier, ou du moins désirer de pouvoir nier l'existence, le peuple français assez vertueux pour ne pas craindre, la reconnait aujourd'hui d'une manière solennelle par l'organe de ses représentants.

Tu vas donc enfin recevoir un culte digne de toi, c'est la Raison qui le dictera, après les différentes pratiques, plus atroces, plus absurdes au moins les unes que les autres, par lesquelles les hommes jusqu'à ce jour ont cru l'honorer. Si tu étais un être susceptible d'orgueil, tu serais fier de ce culte que te préparent les français. Tu en serais satisfait du moins. En est-il un qui pût te plaire davantage que l'amour et la pratique de toutes les vertus dont tu as mis le germe dans le cœur de l'homme.

Citoyens représentans, le conseil général de la commune de Tours vous témoigne en son nom et en celui de tous ses concitoyens l'admiration et la reconnaissance avec lesquelles il a reçu votre mémorable décret du dixhuit de ce mois, relatif aux fêtes nationales et décadaires à célébrer dans la République. S. et F. »

BLANCHET, TOUCHARD, FOURNIER, LEBRUN, JACQHEMIN, PHILIPPE, LÉONARD, DAVID, THOMAS [et 12 signatures illibles].

34

La municipalité, le Comité de surveillance et la Société populaire de Montoire (2) **invitent les fidèles représentans du peuple à rester au sommet de la Montagne pour écraser de la foudre les traîtres, les rois et leurs satelites.**

Mention honorable, insertions au bulletin (3).

[*Montoire, 1er flor. II*] (4).

« Citoyens représentans,

C'est au milieu des plus grands orages, c'est à l'instant où la patrie était dans le danger le plus éminent, que vous vous êtes montrés dignes de représenter le peuple français; grâce au Comité de salut public la République est encore une fois sauvée des conjurations tramées et ourdies depuis longtemps contre elle; vous l'avez encore une fois délivrée des conjurés, des rois, des triumvirs, des dictateurs.

Qu'ils périssent donc les traîtres chargés de la confiance du peuple souverain et qui en ont abusé en sacrifiant sa liberté et son bonheur à leurs ambitions, et cherchant à la plonger dans de nouveaux fers, que les mandataires perfides et infidèles du premier peuple du monde soient donc exterminés.

Et vous, Montagnards et fidèles représentans, que la corruption ne peut atteindre, à qui le bonheur du peuple est confié, ne quittez point le sommet de la Montagne que tous les traîtres ne soient anéantis, que les rois et leurs satellites armés contre nous ne soient forcés d'apporter à vos pieds tous leurs attributs tyranniques, qu'ils voient leurs sceptres se briser aux pieds de la Montagne, qu'ils voient la Montagne de la liberté s'appesantir sur eux; qu'ils disent, ces scélérats, « le peuple français a conquis sa li- « berté et celle de tous les peuples du monde ».

Point de paix ni de trêve avec les despotes que la liberté et la tranquillité nationale ne soit assurées pour toujours; le vaisseau de la République est en vos mains, vous seuls en êtes le pilote, vous l'avez déjà sauvé de beaucoup de naufrages, ne l'abandonnez pas qu'il ne soit arrivé au port de la liberté, et la reconnaissance nationale sera la récompense que vous devez attendre de vos glorieux travaux.

Vive la République française, indépendante, une et indivisible. »

ALLEU *(maire)*, VAUDRONDUROCHER, PERTHINS, BATAILLE, VILLARS [et 15 signatures illisibles].

35

Le conseil-général de la commune de Rouen envoie le procès-verbal de la fête célébrée dans le temple de la Raison, le 1er décadi floréal.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (1).

[*Rouen, 13 flor. II*] (2).

« Citoyens représentants,

C'est pour nous une bien douce satisfaction de vous faire connaître le bon esprit de nos concitoyens; aussi nous empressons-nous de vous faire passer le procès-verbal de la fête civique que nous avons célébrée dans le temple de la Raison le premier décadi de floréal présent mois. S. et F. »

VANDE *(maire)*, GUIONARD *(secrét.)*.

36

L'agent national près le district de Lauzoun (3), **écrit que l'extraction du salpêtre est à l'ordre du jour, et que la commune de Soumensac envoie un premier essai de fabrication de poudre.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (4).

(1) C 305, ul. 1143, p. 12.
(2) Loir-et-Cher.
(3) *P.V.*, XXXVIII, 112.
(4) C 305, pl. 1143, p. 15.

(1) *P.B.*, XXXVIII, 112. *Bin*, 10 prair (1er suppl^{t}).
(2) F^{17A} 1010^{B}, pl. 2, p. 2791.
(3) Lot-et-Garonne.
(4) *P.V.*, XXXVIII, 112. *Bin*, 11 prair. (2e suppl^{t}): *Mon.*, XX, 563; *J. Sablier*, n° 1340.

Persée creative commons